

Femmes Actives Japon

Le Japon et sa politique migratoire, par Yann Rousseau

Le 4 décembre 2018, à l'occasion de l'un de ses petits déjeuners mensuels, [l'association Femmes Actives Japon](#) accueillait **Yann Rousseau, correspondant à Tokyo pour Les Échos**. Le thème retenu, « le Japon et sa politique migratoire », était d'actualité puisque la nouvelle loi sur la politique d'immigration du Japon a été votée le 10 décembre et devrait entrer en vigueur à partir du mois d'avril 2019.

Pour bien appréhender la situation, Yann Rousseau a rappelé, en préambule, quelques chiffres.

Le Japon aujourd'hui

- Population : 127 millions d'habitants
- Chaque année le Japon perd 400 000 habitants, ce qui équivaut à une ville comme Toulouse. Si la tendance reste identique la population sera de 88 millions en 2065.
- Le taux de natalité est de 1,44 enfants par femme. Il était de 2,7 après la Seconde Guerre mondiale. Ce taux remonte légèrement ces dernières années, mais demeure bien inférieur au taux nécessaire au renouvellement des générations (2,1 enfants par femme).
- 1/4 de la population a plus de 65 ans
- Le taux de chômage est de 2,3 % et il y a 100 demandeurs d'emploi pour 160 offres.

Le gouvernement doit donc faire face à une baisse de la main d'œuvre et à une potentielle baisse de la consommation, liée à la baisse de la natalité. Par ailleurs, le Fonds Monétaire International a récemment confirmé qu'avec ces données prévisionnelles, et sans modification de la trajectoire en ce qui concerne le nombre de travailleurs disponibles, le PIB du Japon pourrait, si rien n'est fait, fondre de 25% en quarante ans.

En 2018, la part d'étrangers dans la population active est de 2%. Historiquement, le Japon n'a jamais vraiment défini de politique migratoire. La notion même de politique d'immigration n'existe pas réellement : **les travailleurs étrangers sont en grande majorité perçus comme une population «de passage» dans le pays** et ils n'ont donc pas vocation à être intégrés.

A lire également : [Où sont les sans abris à Tokyo ?](#)

Les mesures prises par le gouvernement

Face au constat de la baisse inexorable de main d'œuvre japonaise, le gouvernement actuel a déjà opté pour deux mesures principales : **augmenter le nombre de femmes qui travaillent et modifier l'âge de départ à la retraite.**

Aujourd'hui, une grande partie des femmes s'arrêtent de travailler vers 29 ans et reviennent dans le monde du travail lorsque leurs enfants ont grandi. C'est le principe de la courbe en M mentionné également par Muriel Jolivet, sociologue, lors d'une précédente rencontre sur la femme active japonaise. Lorsque les femmes réintègrent le marché du travail, on leur propose souvent des emplois précaires. De plus, cela ne génère pas une augmentation de la main d'œuvre suffisante pour garantir un maintien du niveau actuel de consommation. Le défi est donc d'aplanir cette courbe en M et d'offrir aux femmes de véritables plans de carrière. Cela nécessite, cependant, une refonte globale de l'organisation des entreprises japonaises qui repose davantage sur la séniorité que sur les compétences. La deuxième mesure : repousser l'âge de la retraite. Aujourd'hui, les employés du privé peuvent partir à la retraite à l'âge de 60 ans mais s'ils choisissent cette option ils ne toucheront qu'une pension limitée. La retraite à taux plein n'intervenant qu'à l'âge de 65 ans, qui de fait s'impose comme l'âge de départ privilégié. Le gouvernement souhaiterait repousser progressivement l'âge des premiers départs en retraite à 65 ans. Le droit au taux plein serait graduellement repoussé à 70 ans.

Le recours aux travailleurs étrangers

Des étrangers sont déjà présents sur le territoire avec des statuts différents. A la fin des années 80, le Japon a proposé un visa de travail facile à obtenir aux descendants de japonais vivant à l'étranger pour venir travailler au Japon: les Nikkei jin. Ils sont aujourd'hui environ 400 000 sur le territoire, provenant essentiellement d'Amérique du Sud. Ils n'ont cependant pas la résidence permanente et, même pour leurs enfants nés au Japon et parfaitement japonophones, l'obtention de la nationalité japonaise demeure très compliquée. Ensuite vient la catégorie des visas « étudiants étrangers ». Des étudiants viennent au Japon suivre des cours de japonais et travailler en parallèle, pour un volume horaire maximum de 28h par semaine. Cette catégorie de travailleurs étrangers concerne environ 250 000 personnes.

Enfin, il existe un dernier statut, celui de « stagiaires » ou « interns », mis en place depuis 1993 et récemment controversé – environ 275 000 personnes. Recrutés principalement en Asie du Sud-Est, on propose à de jeunes gens de venir se « former » en travaillant au Japon pendant une à cinq années maximum. Pour accéder à ces « stages », les candidats passent par des agents dans leur pays et doivent verser à ces derniers un droit d'entrée très élevé (en moyenne 6000\$). Alors qu'on leur promettait initialement des postes de techniciens, ils sont souvent employés à la chaîne dans les usines ou envoyés effectuer des travaux manuels dans les champs, quand ils ne préparent pas des bento, à l'aube, pour les konbini. Leur contrat étant lié à une entreprise, ils ne peuvent pas quitter le poste qui leur a été assigné même s'il ne correspond pas à la promesse de formation promise. Ce système conduit à de nombreux abus, qui, s'ils sont dénoncés par les ONG internationales, trouvent assez

peu d'écho dans les médias japonais. On estime pourtant à environ 7000 le nombre d'apprentis ayant fui leur entreprise en 2017. Selon le ministère de la justice, 69 jeunes "internes" sont morts au Japon entre 2015 et 2017.

La nouvelle loi sur l'immigration

La mise en place d'une politique migratoire mieux définie s'avère donc nécessaire, même si elle demeure taboue. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la distribution manquent cruellement de main d'œuvre. Une nouvelle loi a été votée le 10 décembre 2018. **Elle concerne 14 secteurs du marché du travail et prévoit deux nouvelles mesures.**

La première partie de la loi autorise **les « stagiaires » ou « interns »** à prolonger leur séjour de 5 ans en changeant, s'ils le souhaitent, d'employeur. Une estimation indique que plus de 60 000 contrats arrivent à terme en 2019.

La deuxième catégorie de visa disponible est **un visa pour des personnes dites « middle skills worker »**, ingénieur ou technicien. Au bout de 5 années, ces travailleurs pourront faire venir leur famille et au bout de 10 ans, ils pourront éventuellement obtenir un visa de résident permanent. Face à cette diminution de la population active, on constate aujourd'hui la fermeture anticipée de restaurants qui restaient ouverts tard le soir, l'arrêt de certaines livraisons après 21h. Certains ajustements du niveau de service se mettent en place sans remettre réellement en cause le bon fonctionnement du pays. Le recours à des travailleurs étrangers fait peur à l'opinion publique qui craint de voir se rompre le mythe de « l'harmonie japonaise » et pointe du doigt les exemples étrangers (tel l'Allemagne avec l'immigration turque). Le nouveau visa attirera-t-il de nouveaux immigrants ? Le pays ajustera-t-il sa production à la main-d'œuvre disponible ? Certaines questions restent en suspens et l'avenir du marché du travail japonais demeure incertain.

Pour aller plus loin

- Enquête de Yann Rousseau, publiée le 11.09.2018, dans les Echos: [Le Japon peut-il survivre sans immigrés ?](#)
- Article de Yann Rousseau publié le 10.12.2018 : [Le Japon pressé d'accueillir plus de travailleurs étrangers](#)

Autres ouvrages à propos de la société japonaise :

- [Le Japon en 100 questions, un modèle en déclin](#), de Valérie Niquet
- [Le Japon, ce pays très incorrect](#), de Jean-Marie Buissou

HM